

Définitions

CGV : désigne les présentes conditions générales de vente.

Billet : désigne le titre de transport en montgolfière.

Client : désigne tout acheteur de Prestations et/ou de Produit vendus par **Terres d'envol**.

Terres d'envol : désigne la société **Terres d'envol**, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Niort sous le numéro 883 605 032, dont le siège social est situé au 8, petite rue de la Douve – 79 510 COULON, représentée par son gérant, Monsieur Yann SIMEAU.

Partie(s) : désigne individuellement ou collectivement le Client et/ou **Terres d'envol**.

Prestations : désigne toute prestation de service réalisée et vendue par **Terres d'envol** sur le Site.

Produits : désigne tout produit vendu par **Terres d'envol** sur le Site internet.

Site internet : désigne le site internet accessible à partir du nom de domaine suivant : www.terres-denvol.fr

Article 1 : Objet

Les présentes CGV ont pour objet de définir les droits et obligations des Parties dans le cadre de la vente des Produits et des Prestations par **Terres d'envol** au Client.

Toute commande de Produits ou de Prestations implique l'acceptation sans réserve par le Client et son adhésion pleine et entière aux présentes CGV qui prévalent sur tous autres documents, contrats ou autres conditions à l'exception de celles qui ont été acceptées expressément par **Terres d'envol**.

Le Client déclare avoir pris connaissance des présentes CGV et les avoir acceptées avant la passation de sa commande.

En cas de cession à un tiers de Produits ou de Prestations, en particulier, en cas de transmission à un tiers d'un Billet pour une Prestation de vol (ex. en cadeau), le nouveau détenteur du Billet est considéré accepter également sans réserve et adhérer pleinement et entièrement aux présentes CGV.

Article 2 : Informations sur les Prestations et les Produits

Les Produits et Prestations dont la vente est encadrée par les présentes CGV sont ceux qui figurent sur le Site internet ainsi que ceux qui peuvent être proposés sur devis par **Terres d'envol**.

Les Produits et Prestations qui figurent sur le Site internet sont des Produits et Prestations « standards » ou « packagés ». Pour répondre aux demandes spécifiques **Terres d'envol** soumet au Client une proposition sur devis.

2.1 Les Prestations

S'agissant des Prestations de vol en montgolfière :

- La montgolfière a permis en 1783 le premier transport aérien de passagers de l'histoire. Depuis, la sécurité et surtout la maniabilité de ces aéronefs a été largement améliorée. Cependant, la montgolfière demeure la catégorie d'aéronefs présentant les limites

d'emploi les plus contraignantes et la plus grande sensibilité aux conditions météorologiques ;

- Avant chaque vol, à la suite d'un examen approfondi des conditions météorologiques prévues et de la prise de connaissance d'éventuelles restrictions des espaces aériens, le pilote établit le plan de vol offrant les meilleures conditions de sécurité. Ce plan de vol comprend notamment le point d'envol, le point d'atterrissage et l'exploitation prévisionnelle des différentes directions de vents prévues ;
- Terres d'envol** s'engage à effectuer un vol d'une distance réelle parcourue minimum de 5 kilomètres, pour une durée d'environ de 45mn à 1h15 ;
- Pour prendre en compte les contraintes d'aérodynamisme, les décollages des vols en montgolfière sont prévus à l'heure du lever de soleil pour les vols du matin et 2 heures avant l'heure du coucher de soleil pour les vols du soir. En toutes circonstances, l'heure d'atterrissage interviendra toujours dans les 2 heures suivant les 2 horaires de décollage sus-mentionnés ;
- Les Prestations proposées à la vente sont décrites et présentées avec la plus grande sincérité. Les plans de vols présentés aux passagers avant le départ sont également établis avec la plus grande minutie. Cependant, compte tenu de la part d'incertitude propre aux prévisions météorologiques, le pilote pourra à tout moment, pour des raisons de sécurité, décider d'annuler le vol, ou de changer le plan de vol au vu des observations météorologiques faites in situ. Ainsi, chaque vol est susceptible d'être dérouté vers un autre point d'atterrissage, d'être prolongé ou écourté afin de ne pas compromettre la sécurité du vol ;
- Le Client est informé et reconnaît que la réalisation des Prestations est soumise à de nombreuses contraintes que **Terres d'envol** ne peut maîtriser. De ce fait, la réalisation des Prestations de vol peut nécessiter d'effectuer plusieurs réservations sur une longue période. A cet effet, les Billets émis par **Terres d'envol** ont une validité initiale de 24 mois à compter de leur date d'émission ;
- Il résulte de ce qui précède que dans l'hypothèse où des erreurs ou omissions se seraient produites dans la présentation des Prestations, ou dans l'hypothèse de la réalisation de Prestations sensiblement différentes à celles décrites sur le Site, la responsabilité de **Terres d'envol** ne pourrait être engagée, étant précisé que celui-ci fera ses meilleurs efforts pour respecter la durée des vols et les trajets indiqués dans la présentation des Prestations ;
- Pour chaque prestation, la période d'ouverture (également appelée « saison de vol ») est indiquée sur le Site internet de **Terres d'envol**. L'Acheteur reconnaît avoir pris connaissance de la période d'ouverture des prestations qu'il choisit.

2.2 Les Produits

Les Produits sont proposés dans la limite des stocks disponibles, étant précisé que **Terres d'envol** se réserve la possibilité d'interrompre la production et la vente de certains Produits.

Les Produits sont décrits et présentés avec la plus grande sincérité. Toutefois, **Terres d'envol** ne garantit pas l'exactitude des photos ou les informations en lien avec les Produits qui n'ont qu'une finalité illustrative sans avoir une valeur contractuelle. Il résulte de ce qui précède que dans l'hypothèse où des erreurs ou omissions se seraient produites dans la présentation des Produits, la responsabilité de **Terres d'envol** ne pourrait être engagée.

Article 3 : Commandes

Les Produits et Prestations proposés par **Terres d'envol** peuvent être commandés :

- Sur le Site internet <http://www.terres-denvol.fr> ;
- Par téléphone au 06 65 09 49 92 ;
- Par mail, à l'adresse contact@terres-denvol.fr ;
- Ou par courrier à l'adresse du siège de **Terres d'envol**.

Toute commande de Produits ou de Prestations implique l'acceptation sans réserve par le Client et son adhésion pleine et entière aux présentes CGV qui prévalent sur tous autres documents, contrats ou autres conditions à l'exception de celles qui ont été acceptées expressément par **Terres d'envol**.

Le Client déclare avoir pris connaissance des présentes CGV et les avoir acceptées avant la passation de sa commande.

En particulier, s'agissant de commande de Prestations de vol, le Client déclare avoir pris connaissance des « Conditions requises pour voler en montgolfière » détaillées au §9.1 des présentes CGV.

La réception de la commande par **Terres d'envol** vaut pour :

- Acceptation ferme et définitive de l'offre de **Terres d'envol** et notamment des prix et description des Produits ou Prestations ;
- Exigibilité des sommes dues au titre du bon de commande ;

Sauf stipulation contraire, le paiement intervient à la commande. **Terres d'envol** se réserve le droit de suspendre ou annuler toute commande en cas de non-respect des conditions de paiement, sous réserve d'en avoir avisé le Client par écrit quel qu'en soit le support (courrier simple ou courrier électronique).

Article 4 : Tarifs applicables

Les tarifs des Prestations et des Produits sont exprimés en euros et incluent la TVA.

Les tarifs applicables sur le Site sont ceux en vigueur lors de la passation de la commande.

Les tarifs des Prestations de vol en montgolfière comprennent la prestation de vol en elle-même telle que décrite sur le Site ou sur le devis, l'aller et le retour sur le site d'envol et les frais d'assurance couvrant chaque passager au titre du régime de la responsabilité civile applicable aux aéronefs. Ils ne

comprennent pas les frais d'hébergement, de restauration ou de transport jusqu'au lieu de rendez-vous.

Les éventuelles modifications tarifaires en cours d'année concernent exclusivement les commandes postérieures auxdites modifications tarifaires.

Les frais de livraison sont facturés en sus du prix de la Prestations et/ou des Produits.

Article 5 : Modalités de paiement

La validation de la commande par le Client implique le paiement de celle-ci par ce dernier. **Terres d'envol** met à la disposition du Client les modes de paiement suivants :

- Carte bancaire ;
- Chèque bancaire ;
- Chèques Vacances ;
- Virement bancaire ;
- Espèces.

En procédant au règlement de la commande, le Client certifie être autorisé à utiliser la carte de crédit dont les informations ont été communiquées à cet effet et autorise **Terres d'envol** à facturer la commande.

En cas de non-exécution du paiement ou de paiement partiel de la commande validée par le Client, **Terres d'envol** se réserve le droit de suspendre le traitement de la commande et notamment la livraison des Billets et/ou des Produits jusqu'au complet règlement de celle-ci.

Dans le cas des ventes aux professionnels, les retards de paiement font l'objet des conditions particulières suivantes.

En cas de défaut de paiement total ou partiel des Produits et Prestations livrées, une pénalité de retard de 10 % est due par le Client. Cette pénalité est calculée sur le montant TTC de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

En sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40,00 € due au titre des frais de recouvrement, conformément aux articles 441-10 et D. 441-5 du code de commerce.

Article 6 : Disponibilité des Produits

Les Produits indiqués comme étant « en stock » sur le Site, sont habituellement disponibles.

Dans certaines circonstances exceptionnelles, **Terres d'envol** pourrait ne pas être en mesure de livrer les Produits commandés. **Terres d'envol** en avisera alors le plus rapidement possible le Client qui pourra soit demander de procéder au remboursement de la commande concernée dans un délai de 14 (quatorze) jours ouvrables, soit d'échanger le Produit indisponible.

Si le Produit commandé est temporairement indisponible, **Terres d'envol** procédera au réapprovisionnement des stocks et livrera la commande dans les meilleurs délais.

Article 7 : Livraison des Billets et des Produits

La livraison des Billets et/ou des Produits n'intervient qu'à réception du paiement.

Les Billets de vols sont envoyés par défaut par voie électronique. Ils peuvent en option être transmis de façon « physique », accompagné ou non d'une carte ou d'un coffret cadeau.

Terres d'envol fait appel aux services de transports pour l'envoi des Produits, des Billets de vols et des cartes cadeau.

Les options de livraison et les délais seront indiqués au Client avant la validation de sa commande.

Terres d'envol ne pourra être tenu pour responsable du tout manquement du transporteur dans son service de livraison (non-livraison, retard, dégradation...) et ne sera pas redevable de frais ni de remboursement ou de nouvel envoi.

Article 8 : Droit de rétractation

Conformément aux dispositions de l'article L121-20-12 du Code de la consommation, le Client dispose d'un délai de 14 (quatorze) jours calendaires révolus pour exercer son droit de rétractation et retourner les Billets ou les Produits ne lui convenant pas et demander l'échange ou le remboursement sans pénalité, à l'exception des frais de retour qui restent à la charge du Client. Le Client peut exercer son droit de rétractation en utilisant le formulaire en ligne prévu à cet effet disponible sur le site de **Terres d'envol** (<https://www.terres-denvol.fr/demande-de-retractation>).

Ce droit de rétractation ne peut s'appliquer pour :

- Les Prestations totalement exécutées avant la fin du délai de rétractation avec votre accord et renoncement exprès à votre droit de rétractation, avant la fin de ce délai ;
- Les Produits confectionnés à la demande du Client ou nettement personnalisés ainsi que pour les Produits qui, par leur nature, ne peuvent être réexpédiés ou peuvent se détériorer ou se périmer rapidement.

Seuls seront repris les Produits renvoyés dans leur emballage d'origine complet et intact, et en parfait état de revente. Tout Produit qui aura été abîmé, ou dont l'emballage d'origine aura été détérioré, ne sera ni remboursé ni échangé.

Article 9 : Organisation des Prestations de vol en montgolfière

9.1 Conditions requises pour voler en montgolfière

9.1.1 Conditions physiques

Les vols en montgolfières sont accessibles à toute personne, âgée de plus de 7 ans et d'une taille minimum de 1,30 m, répondants aux conditions de santé établies par la Fédération Française d'Aérostation, consultables à l'adresse suivante : <https://conditions-sante.terres-denvol.fr>. De manière générale :

- Les passagers devront pouvoir entrer et sortir de la nacelle par leurs propres moyens ;
- Les enfants, personnes à mobilité réduite ou personnes souffrant de déficience intellectuelle, devront être accompagnés d'un adulte responsable.

Pour des raisons de sécurité les femmes enceintes devront reporter leur vol et bénéficieront le cas échéant d'un report de la validité de leur Billet de vol (Cf. §9.7.1).

En tout état de cause, le personnel de **Terres d'envol** n'est pas qualifié pour juger de votre bonne condition physique pour un réaliser un vol en montgolfière. Il est donc de la responsabilité des passagers en cas de doute, d'incident de santé récent, d'opération chirurgicale récente, de troubles cardiaques ou moteurs connus, ou toute autre pathologie sérieuse connue de prendre un avis médical auprès de leur médecin traitant.

En acceptant les présentes CGV, le Client reconnaît avoir pris connaissance des conditions physiques requises pour la pratique du vol en montgolfière et s'engage :

- A prendre si nécessaire toutes dispositions pour obtenir un avis médical auprès d'un médecin pour les passagers participants au vol rattachés au Billet ;
- A informer **Terres d'envol** dès la réservation de toute limitation physique d'un passager afin qu'il en soit tenu compte par le pilote dans le choix des conditions de vol.

9.1.2 Conditions vestimentaires

Pour des raisons de sécurité, les passagers porteront obligatoirement des vêtements adaptés à l'activité :

- Des chaussures de randonnées ou chaussures fermées ;
- Un pantalon (jambes couvertes).

Le port de chaussures à talons, chaussures ouvertes, claquettes, tongs, shorts ou robe sont interdits à bord de la nacelle.

Les passagers privilégieront par ailleurs :

- Une veste/manteau en fonction de la température ;
- Un vêtement en coton ou fibre naturelle à manches longues ;
- Casquette et lunettes de soleil.

9.2 Emission du Billet de vol

Toute commande d'une Prestation de vol en montgolfière donne lieu à l'émission d'un Billet de vol (ci-après « Billet »).

Pour les vols commandés, le Billet peut être émis, au choix du Client, de façon :

- « Electronique » sous forme d'un document envoyé par email. Le Client devra imprimer par ses propres moyens ce document qu'il devra présenter à l'embarquement ;
- Ou « physique » transmis via les services de messagerie ad hoc par **Terres d'envol**.

A noter que pour des raisons de sécurité, les Billets sont nominatifs. Le porteur d'un Billet est identifié par son Prénom, Nom et email.

Toute cession d'un Billet à un tiers devra être notifiée à **Terres d'envol** qui générera un nouveau Billet. La notification pourra se faire selon les cas :

- Pour les Billets électroniques : renvoi du Billet électronique à l'adresse contact@terres-denvol.fr à partir de l'email déclaré du porteur du Billet et accompagné d'une copie de la carte nationale d'identité du porteur du Billet ;
- Pour les Billets physiques : renvoi du Billet original accompagné d'une copie de la carte nationale d'identité du porteur du Billet, à l'adresse du siège de **Terres d'envol**.

9.3 Réservation

Le Client détenteur d'un Billet valide utilisera un des moyens de réservation mis à sa disposition par **Terres d'envol** pour réserver une date de vol :

- Via le Site www.terres-denvol.fr ;
- Par email à l'adresse resa@terres-denvol.fr ;
- Ou par téléphone au 06 65 09 49 92.

Lors de sa réservation, outre la date de vol souhaitée, le Client fournira à **Terres d'envol** les informations suivantes :

- Nom, prénom, poids et âge des passagers ;
- Coordonnées de contact : téléphone et email.

Terres d'envol confirmera en retour au Client par téléphone, SMS ou par email, pour chaque réservation :

- La date réservée, le lieu de rendez-vous, l'heure de départ du lieu de rendez-vous, ainsi que l'heure prévue du décollage (Cf. §2.1 ci-dessus).

9.4 Confirmation de la réservation

La réalisation du vol réservé est soumise à des contraintes techniques, météorologiques, à d'éventuelles restrictions des espaces aériens ou à d'autres contraintes de sécurité.

De ce fait, chaque vol est susceptible d'être retardé, voire d'être annulé jusqu'au moment du décollage sur décision du pilote.

Terres d'envol recontactera le Client pour confirmer la réservation, informer d'un éventuel retard prévu ou annuler le vol :

- Pour les vols du matin : au plus tard, la veille du vol entre 19 et 20h ;
- Pour les vols du soir : au plus tard, le jour du vol entre 14 et 15h.

Le lieu et l'heure précis de rendez-vous seront confirmés en même temps que la confirmation du vol.

9.5 Modifications de la réservation

9.5.1 Modification à l'initiative de Terres d'envol

Chaque vol est susceptible de devoir être retardé, voire annulé, jusqu'au moment du décollage pour des raisons de sécurité et notamment en raison de contraintes techniques, météorologiques, ou encore en raison de restrictions des espaces aériens. Seul le pilote est habilité à prendre la décision de décoller.

En cas d'annulation par le pilote, le Client réservera une nouvelle date de vol auprès de **Terres d'envol** tel que décrit au §9.3 ci-dessus.

Terres d'envol ne pourra être tenu pour responsable des dépenses éventuellement engagées par le Client en cas d'annulation.

Terres d'envol se réserve également le droit d'annuler un vol en cas d'un nombre insuffisant de passagers inscrits

9.5.2 Modification à l'initiative du Client

Le Client pourra modifier sa réservation de vol en prévenant **Terres d'envol** par téléphone exclusivement, au 06 65 09 49 92, au minimum cinq (5) jours ouvrés avant la date prévue du vol.

Le Client veillera à se présenter de façon ponctuelle au point de rendez-vous prévu. En cas de retard au-

delà de l'appel des passagers, afin de ne pas pénaliser les autres passagers et ne pas compromettre la sécurité du vol, notre équipe se rendra en vol et le Billet du Client en retard sera considéré comme consommé.

9.6 Réalisation du vol

Les Prestations de vol sont réalisées par **Terres d'envol** avec ses propres moyens de transport aérien.

Quelle que soit la Prestation de vol réalisée, le Client reconnaît que pour des raisons de sécurité, le pilote a, en tout état de cause, toute autorité à bord de la montgolfière pour décider de ne pas décoller, ou encore modifier, interrompre ou annuler la réalisation de la Prestation de vol.

Conformément à l'article L.6522-3 du code de l'Aviation Civile, le pilote a toute autorité pour refuser à tout moment l'embarquement de tout passager susceptible de présenter un danger pour la sécurité, la salubrité ou le bon ordre à bord de l'aéronef.

Par conséquent, il conviendra en toutes circonstances de maintenir dans les échanges entre le pilote et les passagers des relations d'écoute mutuelle, de courtoisie, sans chercher à exercer de quelconques pressions sur les personnels de **Terres d'envol** aux cours des opérations avant, pendant et après vol.

Pour la sécurité des passagers, le pilote peut enfin refuser l'embarquement de passagers susceptibles de ne pas remplir les conditions physiques ou ne disposant pas d'un habillement approprié, tel que décrit au §9.1 ci-dessus.

Les Billets de vol des passagers refusés à l'embarquement seront considérés comme consommés et non remboursables.

Les passagers seront pris en charge par **Terres d'envol** à partir du lieu et à l'heure de rendez-vous définis lors de la confirmation de vol.

Les passagers devront impérativement se présenter munis d'un Billet valide et d'une pièce d'identité du porteur du Billet.

Les passagers devront impérativement se conformer aux préconisations de sécurité présentées par le personnel de **Terres d'envol** tout au long de la Prestation.

Terres d'envol s'engage à ce que les Prestations soient réalisées avec toutes les diligences raisonnablement attendues pour de telles Prestations.

Toutefois, de par la nature même de l'activité de vol en montgolfière, du fait de contraintes techniques, météorologiques, d'éventuelles restrictions des espaces aériens ou autres contraintes de sécurité, **Terres d'envol** se réserve le droit de modifier dans sa réalisation, la durée et le trajet objets de la Prestation de vol commandée, par rapport à la présentation des Prestations figurant sur le Site et sur les Billets.

9.7 Modalités de prorogation de validité, résiliation et remboursement des Billets

Sauf stipulation contraire, les Billets émis par **Terres d'envol** ont une validité initiale de 24 mois à compter de leur date d'émission.

9.7.1 Prorogation de validité

La durée de validité des Billets peut être étendue gratuitement dans les conditions définies ci-après :

Période de validité des Billets	Durée de l'extension	Conditions de l'extension
Période initiale de 24 mois	12 mois	4 vols annulés durant la période initiale à l'initiative de Terres d'envol , tel que décrit aux §9.4 et §9.5.1
Période supplémentaire de 12 mois	12 mois	3 vols annulés durant la dernière période d'extension de 12 mois, à l'initiative de Terres d'envol , tel que décrit aux §9.4 et §9.5.1
Toute période	9 mois	Une passagère enceinte rattachée au Billet

La durée de validité des Billets peut également être étendue dans les conditions définies ci-après :

Période de validité des Billets	Durée de l'extension	Conditions de l'extension
Jusqu'à 24 mois après la période initiale de 24 mois ou de sa dernière extension gratuite de 12 mois	12 mois	50€ / passager

Le bénéfice de l'extension, gratuite ou payante, devra être sollicité par email à l'adresse contact@terres-denvol.fr au plus tard 1 mois après l'expiration de la période considérée. A défaut, le Billet sera considéré comme définitivement échu et invalide.

9.7.2 Résiliation et remboursement – Option « Billet remboursable »

Les Billets de vol peuvent être résiliés et remboursés, dans les deux seuls cas décrits ci-après :

- Soit par application du droit de rétractation tel que décrit à l'article 8 des présentes CGV ;
- Soit par l'activation de l'option « **Billet remboursable** » proposée pour certaines de ses Prestations de vol, et sous condition de la validité du Billet de vol à la date de la demande de remboursement.

Le bénéfice de l'option « Billet remboursable » est réservé exclusivement aux Clients ayant réalisé leur achat initial sur le Site internet ou en direct auprès des services de **Terres d'envol**, uniquement pour les prestations de vol associées, à l'exclusion de toute autre prestation de vol.

En cas de vol réservé, la demande de remboursement ne pourra être activée qu'avec un préavis de cinq (5) jours avant la date de vol programmée, la date de réception de la demande de remboursement faisant foi.

La demande de remboursement pourra être émise exclusivement par le Client ayant réalisé l'achat initial sur le Site internet ou en direct auprès des services de **Terres d'envol** par courrier recommandé adressé à l'adresse du siège de **Terres d'envol**, accompagné d'une copie de la Carte Nationale d'Identité du demandeur, du Billet physique original ou d'une copie du Billet électronique.

Dès réception de la demande de remboursement valide, le Billet sera annulé. Le montant du vol hors le coût de l'option « Billet remboursable » sera remboursé au Client par chèque ou par virement, par le service comptabilité de **Terres d'envol**, sous un (1) mois à compter de la réception du courrier de demande de remboursement.

9.8 Assurance

Conformément à l'article L.322-3 du Code de l'Aviation civile, **Terres d'envol**, en tant que transporteur de personnes est régie par les dispositions de la Convention de Varsovie et est assuré au titre de la responsabilité civile liée aux aéronefs utilisés. Les risques sont pris en charge pour des montants comparables à ceux exigés par la Convention de Varsovie, en termes de transport aérien de passagers.

Terres d'envol décline toute responsabilité en cas de dommages occasionnés durant les Prestations aux effets personnels ou aux vêtements des passagers.

Terres d'envol décline également toute responsabilité en cas de suicide ou de blessures volontaires des passagers.

Les passagers souhaitant étendre leur couverture d'assurance sont invités à souscrire le cas échéant des assurances supplémentaires par ailleurs.

Article 10 : Droit applicable - règlement des litiges

Le Contrat est soumis au droit français.

En cas de litiges relatifs à la formation, la résiliation, l'exécution et/ou l'interprétation du CGV, les Parties devront tenter de bonne foi de parvenir à un accord amiable permettant de régler cette difficulté.

Le Client pourra adresser ses réclamations par courrier électronique au service consommateur de **Terres d'envol** en faisant état des difficultés et ou manquements constatés à l'adresse suivante : contact@terres-denvol.fr.

Conformément à l'article L. 616-1 du Code de la Consommation, en cas d'échec de la réclamation faite auprès de nos services, le Client peut soumettre le différend qui l'oppose à **Terres d'envol** en recourant au service de médiation MEDICYS par voie électronique « www.medicys.fr » ou par voie postale « MEDICYS – 73 Boulevard de Clichy – 75009 PARIS » et qui tentera, en toute indépendance et impartialité, de rapprocher les parties en vue d'aboutir à une solution amiable.

Dans le cas où aucun accord amiable n'était trouvé, le Client ou **Terres d'envol** sera libre d'engager une

procédure devant le Tribunal de Niort, à la seule exception des cas soumis aux règles de la compétence d'ordre public.